

ASSOCIATION FRANCOPHONIE
AVENIR / A.FR.AV
2811 chemin de Saint Paul
Parc Louis Riel
30129 MANDUEL

Paris, le

30 AVR. 2019

À rappeler dans toute correspondance :
N/Réf : 19-008320 / RECEVABILITE
Interlocuteur : Alice Laquaine Depirou
Courriel : alice.laquaine-depirou@defenseurdesdroits.fr



Monsieur le Président,

Vous avez attiré l'attention du Défenseur des droits sur les difficultés que vous rencontrez avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et vous sollicitez son intervention.

Vous contestez les termes de la réponse qui vous a été faite en date du 04 avril 2019.

Bien que sensibles à vos préoccupations, nous sommes au regret de vous informer que votre requête ne relève pas du champ de compétences du Défenseur des droits et ne peut, à ce titre, donner lieu à instruction.

En effet, en vertu du principe d'indépendance qui régit ces autorités administratives, il n'appartient pas au Défenseur des droits de se substituer aux avis ou rapports rendus par ces dernières.

En conséquence, nous sommes démunis du moyen d'intervenir utilement dans ce dossier. Le Défenseur des droits reste toutefois attentif aux questions relatives à l'usage et à la défense de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur du département recevabilité-orientation-accès aux droits.


Fabien DECHAVANNE

Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés ? [Écrivez gratuitement au Défenseur des droits](#)

Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris Cedex 07

+33 (0) 1 53 29 22 00 www.defenseurdesdroits.fr